Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Val-de-Marne

(https://ville-cachan.fr/mdph-du-val-de-marne/)

- Elle accueille, informe et accompagne
- Elle évalue les demandes en prenant en compte les attentes et les besoins des demandeurs
- Elle accompagne dans la mise en œuvre des décisions relatives aux prestations

Prestations gérées par la MDPH

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Allocation aux adultes handicapés (AAH) et son complément
- Carte d'invalidité/ de priorité/ de stationnement
- Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS)
- Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)
- Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation
- Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle
- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Faire une demande auprès de la MDPH

- Remplir le formulaire Cerfa n°15692*01
- Effectuer une demande en ligne :

- Site internet de la MDPH

Il est possible de retirer des dossiers MDPH au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Cachan.

Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne (MDPH)

Immeuble Solidarités, 7-9 voie Félix Eboué, 94046 Créteil

+33 1 43 99 79 00

mdph94@valdemarne.fr

Lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30 (Se présenter 30 minutes avant la fermeture)
Fermé le mardi après-midi

https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/handicap/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph